

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 juillet à 20h03, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 juin 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, A.LEBOULANGER, V.DALBIN, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, B.MARTEL, D.LELUBEZ, F.NAGA, C.VANHECKE, A.LEDANOIS, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

Pouvoirs : K.MELIN donne procuration à F.BRISSET, F.LANGRENEZ donne procuration à A.LEBOULANGER, A.VAGNER donne procuration à G.THOMAS-ROUTIER.

Absentes excusées : A.CAPART et A.VAGNER

Secrétaire de séance : V.DALBIN

DÉCISION MODIFICATIVE 2024/02

Pour pouvoir prendre en charge l'intégration des frais d'étude, il a été voté au budget primitif 2024 un montant de 109 590 € au chapitre 041.

Certaines dépenses 2024 prises en charge par le SGC de Valognes totalisent un montant de 152 850.26 € comprenant entre autres les frais d'étude liés aux travaux de rénovation des logements communaux gérés par Manche Habitat.

Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits en dépenses et en recettes de 87 850.26 € de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte	Chapitre 041 - Intégration de frais d'étude					
	BP 2024		A prévoir		DM 2024/02	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2031		65 000.00		146 034.16		81 034.16
2033				6 816.10		6 816.10
21314			3 960.00		3 960.00	
2312	2 600.00		10 902.72		8 302.72	
2313	62 400.00		132 552.35		70 152.35	
2315			5 435.19		5 435.19	
Total	65 000.00	65 000.00	152 850.26	152 850.26	87 850.26	87 850.26

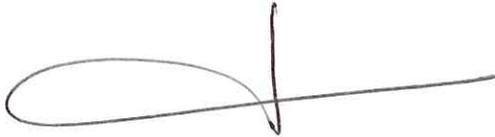
La section d'investissement reste ainsi équilibrée,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
18	Votants	

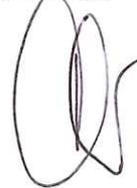
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

La secrétaire de séance



V.DALBIN

Le Maire



F.BRISSET

